



Diagnostic
patrimonial de l'OIN
de Paris-Saclay



Saclay

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DE L'OIN DE PARIS-SACLAY
COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

Synthèse communale

SACLAY

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission et **Emmanuelle Philippe**,
conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Betored**, cartographe, Région Île-de-France
et de **Coline Lorang**, stagiaire



En couverture : Vue générale du pavillon de l'Etang.

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 6
L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY.....	p. 7
METHODOLOGIE.....	p. 9
RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	p. 11
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	p. 14
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL.....	p. 16
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 38
GLOSSAIRE.....	p. 39



Le diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay dans son contexte francilien

SACLAY

CANTON DE BIEVRES	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY	
POPULATION 1821 : 360 hab.	
POPULATION 1901 : 562 hab.	
POPULATION 1946 : 617 hab.	
POPULATION 2008 : 3016 hab.	

CONTEXTE D'ETUDE

Commune ayant fait l'objet d'un inventaire en 1980 :	Oui	Non
Document d'urbanisme : POS modifié en 2010		
Périmètre de l'OIN sur le territoire de la commune : ensemble du territoire sauf centre ancien et Val d'Albian		
Présence d'établissements scientifiques étudiés :	Oui (CEA, Centre d'Essais des Propulseurs)	Non

RECENSEMENT AU COURS DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Nombre d'édifices recensés : 25			
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :			
exceptionnel : 5	remarquable : 5	intéressant : 14	inaccessible : 1
Typologies architecturales dominantes :			
Fermes	Pavillons	Villas	

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique	village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé	
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau	plusieurs hameaux		
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui		non		
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les diagnostics patrimoniaux menés par le Service Patrimoines et Inventaire en Essonne depuis 2008 sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils sont destinés à offrir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. L'enquête réalisée permet en effet d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent et en indiquant quelles modifications ont pu changer sa perception, ainsi que celle du paysage qui l'environne.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints et se concentrent sur des territoires à enjeux : après le centre de l'Essonne en 2009-2011, choisi en raison de l'avancée de la périurbanisation dans un secteur encore partagé entre urbain et rural, c'est le périmètre essonnien de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay qui a été retenu pour être étudié. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans les années à venir, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Dans un premier temps, le diagnostic s'est donc fixé comme objectif d'illustrer la concentration exceptionnelle des fonctions de formation supérieure et de recherche sur ce territoire, à travers une étude préliminaire des **établissements scientifiques et universitaires essonnien**s du plateau de Saclay. Douze d'entre eux, implantés entre 1946 et 1976, ont été sélectionnés, « soit par leur qualité architecturale, soit pour leur importance dans l'histoire de la science, soit par les disciplines enseignées »¹ - dont le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Gif-sur-Yvette, le campus de l'Université de Paris-Sud XI à Orsay, l'Ecole Polytechnique de Palaiseau ou encore les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) (Saclay et Saint-Aubin).

Lors d'une seconde phase, le diagnostic s'est poursuivi sur **treize communes** de l'Essonne comprises dans le périmètre de l'OIN de Paris-Saclay, tel que défini par le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 :

<u>CANTON DE BIEVRES</u> <i>Bièvres</i> <i>Saclay</i> <i>Saint-Aubin</i> <i>Vauhallan</i> <i>Villiers-le-Bâcle</i>	<u>CANTON DE GIF-SUR-YVETTE</u> Gif-sur-Yvette	<u>CANTON DE VILLEBON</u> Villebon-sur-Yvette Villejust	<u>CANTON D'ORSAY</u> Orsay Bures-sur-Yvette
	<u>CANTON DE PALAISEAU</u> Palaiseau	<u>CANTON DE MASSY</u> Massy	<u>CANTON DES ULIS</u> Les Ulis

Cinq d'entre elles (en italiques dans le tableau ci-dessus) avaient déjà fait l'objet d'un inventaire topographique en 1980, puis d'une publication dans la collection *Images du Patrimoine*².

¹ Selon les termes de la convention du 18 mars 2011, passée entre la Région Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne.

² LETOURNEUR, Dominique et *alii*, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

Le diagnostic patrimonial a été, dans ce cas, l'occasion de réactualiser et de compléter les résultats de ces études, tout en les insérant dans le contexte actuel de recomposition du territoire autour d'un projet d'aménagement porté par l'État.

Sur l'ensemble des communes, le diagnostic s'est proposé d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster de Saclay, notamment en termes d'infrastructures :

- transports (une attention particulière a été portée au pôle multimodal de Massy, véritable nœud ferroviaire et routier) ;
- logements et équipements (le diagnostic met au jour la part croissante prise, dans les tissus urbains, par la mixité des fonctions économiques et résidentielles et par de nouvelles formes de bâtis tels que sièges d'entreprises, apparts' hôtels ou résidences universitaires).

Dans ce cadre, les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) du plateau du Moulon et du quartier de l'École Polytechnique, dont la desserte par le métro automatique du Grand Paris Express est envisagée, ont fait l'objet d'une étude approfondie au sein du diagnostic.

Par ailleurs, le diagnostic s'est attaché à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles sur le plateau de Saclay, malgré la déprise agricole rapide. Il entendait ainsi rejoindre l'un des objectifs du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels du plateau et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leur préservation.

L'OPERATION D'INTERET NATIONAL DE PARIS-SACLAY

En 2005, le Premier Ministre Dominique de Villepin donne mandat à Bertrand Landrieu, Préfet de Région, pour préparer, en concertation avec les collectivités locales, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une mission de préfiguration est établie durant l'été 2006. En 2007 et en 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, affirme sa volonté de créer un cluster scientifique et technologique de rang mondial autour du plateau de Saclay. Le 7 mai 2008, il adresse une lettre de mission au Secrétariat d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, nouvellement instauré, pour faire de la concrétisation de cette ambition la pierre angulaire de son action. En mars 2009, enfin, un décret inscrit les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national et définit le périmètre de l'OIN. Il comprend 7700 hectares et concerne 27 communes.

Le projet piloté par l'Etat vise à fonder un pôle de renommée internationale tourné vers l'innovation, qui regroupe les universités, les établissements de recherche publique, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres de recherche et de développement des entreprises afin de favoriser l'émergence d'interactions. Mais l'OIN est aussi un projet d'aménagement du territoire, qui outre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, privilégie « la qualité de vie, d'étude et de travail, en pensant les déplacements et les interconnexions ». Il doit promouvoir une nouvelle « urbanité », compatible avec « la logique du Grenelle de l'environnement, qui recommande le recours à des formes urbaines et architecturales évitant l'étalement urbain, développées autour des transports en commun et respectueuses du paysage ».

Or, les études de territoire ont démontré la nécessité de composer pour cela avec l'existant : l'OIN ne s'établit pas sur un site vierge. Quelques grands principes sont ainsi

posés : préserver l'activité agricole, sauvegarder un patrimoine hydraulique, rural et naturel remarquable en le soustrayant à la pression foncière et économiser l'espace, notamment en freinant la prolifération des équipements et en encourageant la mixité des fonctions au sein des pôles (établissements de recherche, lieux de vie étudiants, habitat, activités économiques et services). Le territoire de l'OIN est ainsi conçu comme un lieu d'expérimentation dans le domaine du développement durable.

Le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris fait basculer le projet de Saclay dans sa phase opérationnelle : son titre VI instaure l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), ayant pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay », ainsi que la réalisation des opérations d'aménagement associées. La loi prévoit en outre la sanctuarisation de 2300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole et la constitution d'un syndicat mixte de transports entre l'EPPS et les communes intéressées ou leurs groupements. Le périmètre d'intervention est en effet élargi à 49 communes, sises en Essonne ou dans les Yvelines, pour la plupart regroupées au sein de quatre intercommunalités : les communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, du plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire concentre 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demi plus vaste que celle de Paris intra-muros. Il est certes un pôle majeur d'activités industrielles (10,6 % des emplois) mais réunit surtout 13 % des effectifs de la recherche française.

Au cluster de Saclay est donc décernée une dotation exceptionnelle de 850 millions d'euros dans le cadre du Plan Campus (2008), financé par la vente de 3% du capital d'EDF, puis d'un milliard d'euros dans le cadre du Grand Emprunt (2010). En février 2012, le campus de Saclay est également annoncé comme l'un des lauréats des IDEX (Initiatives d'Excellence). Il se voit attribuer une dotation complémentaire de 950 millions d'euros.

Parallèlement, la desserte du plateau est envisagée par un métro automatique léger de type aérien (ligne verte), reliant Orly à Versailles, dont le projet est adopté par le Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris en mai 2010. Il prévoit la création d'une gare au sein de chacun des trois principaux quartiers de la frange sud du plateau : l'Ecole Polytechnique, le Moulon et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEA).

Pour une intégration harmonieuse du projet dans la nature, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé en 2009 avec une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne. Elle est chargée de conforter la structure paysagère du plateau dans sa singularité et de prendre appui sur la qualité remarquable de ses sites pour penser et contenir l'urbanisation à venir.

Par ailleurs, l'EPPS est partenaire des maîtres d'ouvrage de projets en cours de concertation sur le plateau, comme la création d'une ZAC sur le quartier ouest de Polytechnique (ZAC QOX+X), à Palaiseau et la mise en site propre de la ligne de bus Massy-Saint-Quentin sur le tronçon École Polytechnique – Christ de Saclay (en lien avec le STIF).

Le 13 janvier 2012, l'adoption d'un Schéma de Développement Territorial (SDT) a marqué une avancée majeure dans la construction de Paris-Saclay. Ce document préfigure les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), prévus par la loi sur le Grand Paris, qui permettront de décliner ses objectifs.

Dans l'attente de ces CDT, dont l'élaboration devrait s'achever à la fin de l'année 2013, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé le 31 octobre 2012, lors du 7^e forum de la Recherche et de l'Innovation, la vocation stratégique de Saclay, tout en rappelant que le développement du site ne pourrait se concevoir « *sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le Plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance* ».

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique et exhaustive. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux *in situ* ;
- restitution de l'opération et élaboration des documents de synthèse³.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies⁴.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à 1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un type et un degré d'intérêt, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géo référencée des données.

Les bâtiments sont généralement fichés individuellement. Cependant, dans ces communes qui connaissent un accroissement urbain important depuis le début du XX^e siècle, lotissements (concertés ou non), grands ensembles, résidences ou cités sont nombreux : la plupart du temps, leur organisation générale leur confère une valeur patrimoniale tout aussi importante que l'accumulation d'individus souvent identiques. Ils ont donc été traités en tant qu'ensembles et n'ont fait l'objet que d'une seule fiche, même s'ils ont été entièrement explorés.

Dans le cas des communes déjà étudiées par l'Inventaire en 1980, la campagne de terrain conjugue deux approches : pour les bâtiments construits jusqu'en 1900 (date limite fixée pour l'étude en 1980), elle se concentre sur les édifices qui avaient alors été repérés, en mettant à jour les informations collectées ; pour les édifices de la période 1900-1980, elle complète les données selon la méthode du diagnostic, parcelle par parcelle.

Il reste important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales et typologiques menées dans le cadre d'un diagnostic restent nécessairement incomplètes, d'autant que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

³ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

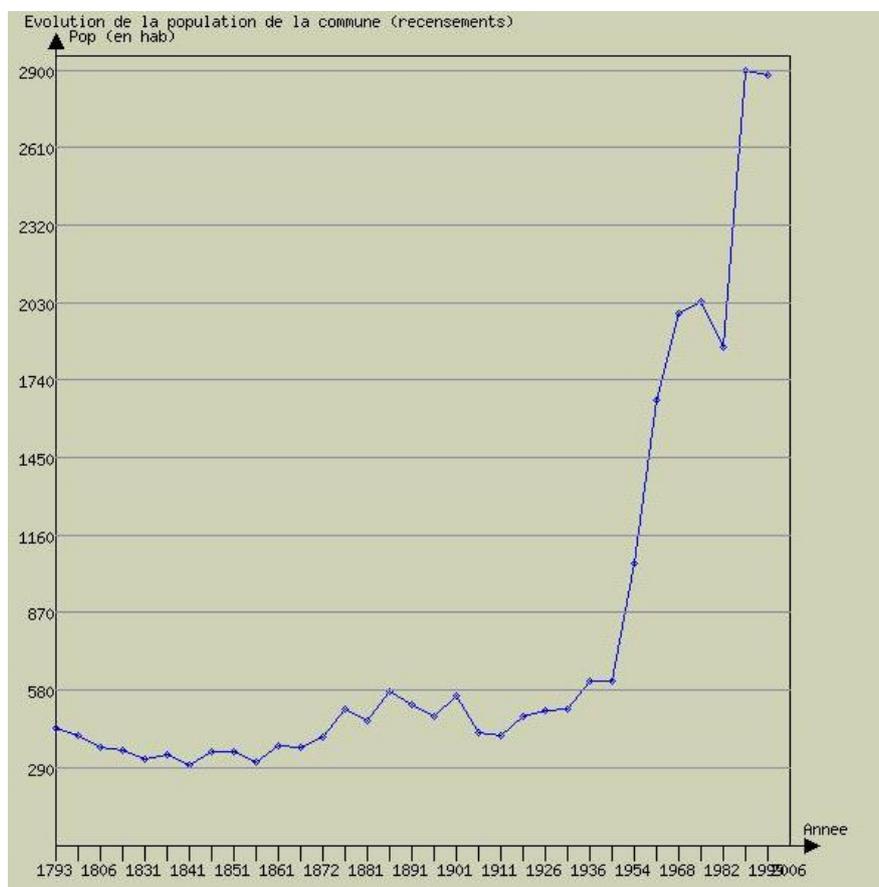
⁴ On en trouvera la définition dans le glossaire inclus à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:					
Etudié :	Inventaire topo	Préinventaire	MH	N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	gare	mairie	lotissement	cité (habitat collectif)			
cour commune	villa	maison à boutique	usine	école	lotissement concerté	cité (habitat individuel)			
ferme	maison de notable	maison d'artisan	puits	église	autre:				
moulin	château	immeuble	lavoir	monument aux morts					
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	2e moitié 20ème siècle	Signature / Date portée :				
Implantation:	village ancien	hameau	zone d'extension périurbaine		isolé	autre			
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	ciment	métal	autre:				
MATERIAUX GROS-ŒUVRE									
Pierre de taille	grès	meulière	béton	enduit	autre :				
moellons	calcaire	brique	métal	verre					
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	lindeau métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural	morphologique		urbain	pittoresque		historique			
DEGRE					Transformations de surface				
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel		OUI	NON			
					fenêtres pvc	enduit gratté			
REMARQUES ET TMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage			
					ouvertures reprises :				
					autre :				

Fiche de recensement utilisée lors de l'enquête de terrain

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

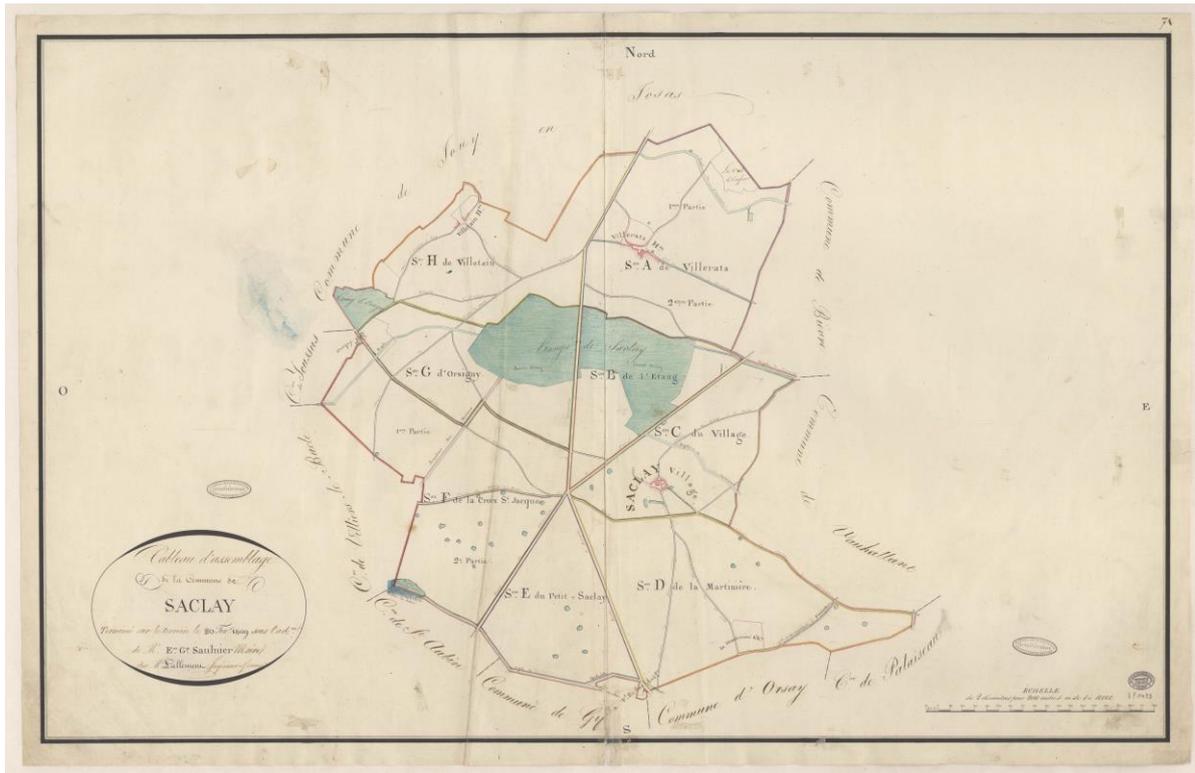
1. Diagramme d'évolution de la population communale de Saclay



2. Extrait de la carte de Cassini (seconde moitié XVIII^e siècle)



3. Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Saclay (1809)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

4. Détail de la section C du cadastre napoléonien de la commune de Saclay (1809)



© Archives Départementales de l'Essonne (91).

5. Carte IGN (2010)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Les données qui suivent sont en grande partie reprises du dossier d'inventaire établi par Muriel Genthon en 1980, ainsi que de la publication de l'*Inventaire d'Île-de-France sur le canton de Bièvres* datant de 1990⁵.

1. LE SITE

Le territoire de la commune de Saclay est situé au centre du plateau qui porte son nom⁶, sur un terrain qui présente peu de variations du relief, à l'exception d'un petit vallon boisé au nord, partant de l'Etang Neuf. Avant le drainage par les rigoles au XVIIe siècle, qui capte les eaux pluviales et les dirige vers Versailles (cf. *infra*), il s'agissait d'une région marécageuse, dont le sol de terre franche argileuse recouvrait un sous-sol imperméable fait de glaise et de pierre meulière sur banc de grès, employés tous deux dans les maçonneries anciennes. L'aménagement du réseau hydraulique a permis le développement de l'agriculture sur le territoire de la commune. Un moulin à vent, aujourd'hui détruit, était signalé sur les terres du village.

Aujourd'hui, le centre d'études nucléaires de Saclay et le centre d'essais de Villeras occupent une partie du plateau, jadis entièrement cultivé. Le territoire est traversé du nord au sud par les RN 306 et 446, d'est en ouest par la D46. Au carrefour des deux voies, le Christ de Saclay, important nœud routier, jouxte la nationale 118 (ancienne autoroute F18 de Paris à Chartres). Malgré ces aménagements modernes, parfois assez mal intégrés, le paysage reste celui d'un plateau.

2. LA COMMUNE JUSQU'AU DEBUT DU XIX^E SIECLE

Des vestiges d'un site gallo-romain d'époque augustéenne ont été découverts lors des fouilles préalables au démarrage de la ZAC de la Mare-aux-Saules, au nord de la commune, près de Favreuse.

L'origine et le développement de Saclay semble néanmoins remonter au XIIe siècle : vers 1100, Louis VI pacifie cette région du Hurepoix en proie aux luttes féodales et la réunit au domaine royal. Saclay appartenait au Comté de Montlhéry et à la Prévôté de Châteaufort. Au XIIIe siècle, on trouve la forme latine de son nom, Sacleyum, en 1232, ou Sarcleya ou encore Sarcleium. La forme romane en fut Sarclé ou Sarcloi.

Au milieu du XVIe siècle, le plateau de Saclay est divisé en une multitude de seigneuries laïques. Les seigneuries ecclésiastiques (Célestins de Marcoussis, congrégation des prêtres de la Mission, abbés de Saint-Germain des Prés) et la bourgeoisie parisienne les supplantent à la fin du XVIe et au cours du XVIIe siècle. A cette époque, culture céréalière et élevage de moutons (les bêtes appartenant aux marchands bouchers de Paris) sont attestés, de même que les arbres fruitiers. En revanche, la vigne n'est pas cultivée.

Le XVIIe siècle marque un moment important dans l'histoire de la commune : en 1684, Louis XIV fit creuser deux grands étangs ou réservoirs, encaissés par des talus en pierre, afin de recueillir les eaux pluviales. Ils déchargent leurs eaux rassemblées au moyen de rigoles, dans un canal qui les conduit à Versailles, en passant par l'aqueduc de Buc, qui

⁵ Voir note 1, page 6.

⁶ Le territoire actuel de la commune occupe environ un quart du plateau dit de Saclay.

traverse la vallée de la Bièvre⁷. Ce système hydraulique remarquable⁸, fonctionnant ingénieusement par gravité (la répartition et la pente des rigoles sont soigneusement étudiées pour couvrir au mieux la totalité du plateau) assainit les terres, qui acquièrent alors une qualité agronomique indéniable. Elles sont aujourd'hui encore considérées comme les meilleures terres à blé d'Île-de-France.



Le système de surface est relativement bien conservé et la forme en V de certaines rigoles est encore bien visible, de même que les ponceaux de pierre qui les enjambaient. Ici, la rigole intégrée à l'aménagement du nouveau lotissement de la Mare-aux-Saules, au nord de la commune, en bordure du Val d'Albian.



En 1705 est par ailleurs établi un relais de poste au carrefour du Christ de Saclay. Il s'agit alors du premier relais que l'on rencontre sur la route de Chartres en venant de Paris. Le village est de plan radioconcentrique, groupé autour de son église. Cette structure était encore nettement lisible au début des années 1980 (ci-contre cliché Doc. Française n°91 71 10 336 CDKA).

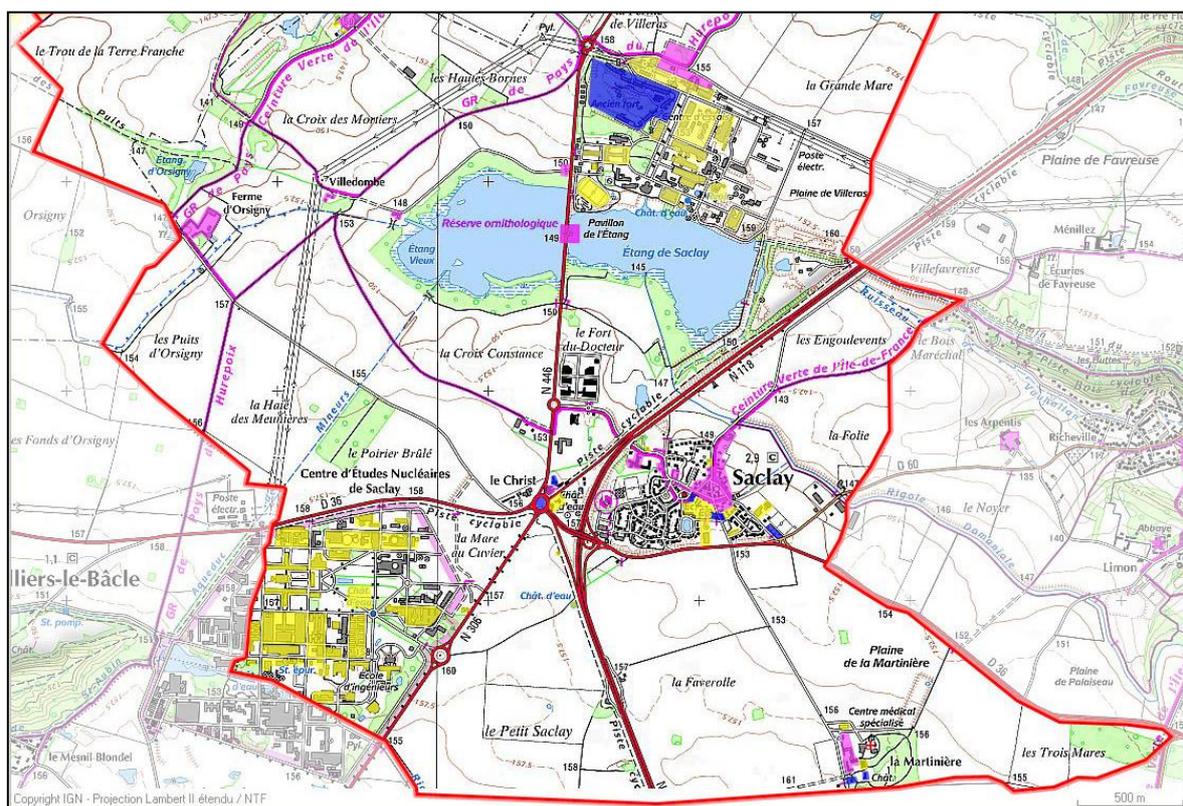
⁷ Bâti en 1686, il consistait en une épaisse muraille de 244 toises de longueur, de 16 pieds d'épaisseur et de 66 pieds de hauteur. Composé de 15 arches, chacune de 55 ½ pieds de hauteur sur 25 pieds 3 pouces de largeur, il s'élevait, ainsi que le chemin qui conduit de Versailles à Villiers-le-Bâcle, sur un terre-plein de 45 toises de largeur à sa base et 16 de hauteur, ce terre-plein étant percé d'une arcade sous laquelle passe la rivière de Bièvre.

⁸ La première phase du projet date de 1681-83. Elle comporte l'aménagement de l'Etang-Vieux pour recevoir les eaux du sud du plateau et la construction de la digue qui supporte encore aujourd'hui la D446. La seconde phase du projet, entre 1683 et 1687, a consisté à creuser l'Etang-Neuf et à mettre en place les vannes. Plusieurs études historiques ont été menées sur le sujet.

ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

L'état des lieux patrimonial a été établi à partir de l'inventaire réalisé au début des années 1980. La date limite pour l'étude était alors fixée à 1900 : pour les bâtiments antérieurs à cette date, il s'est donc agi de réactualiser les données, en prenant en compte à la fois les édifices sélectionnés et les édifices repérés⁹. Pour les édifices postérieurs, l'étude a été menée selon la méthodologie du diagnostic.

Vingt-cinq édifices au total ont été recensés au cours du diagnostic. Les typologies représentées sont très diverses : le bourg compte à la fois des édifices civils et religieux (église, mairie, école), des bâtiments de type rural (dont une maison rurale et deux fermes) et de type urbain (deux maisons à boutique, une maison de notable, deux pavillons), en raison de sa vocation agricole ancienne, de sa place centrale sur le plateau et de sa situation à proximité de voies de communication importantes. Le lotissement du Val d'Albion comporte bien évidemment majoritairement des pavillons et des villas. Enfin, le territoire est ponctué d'édifices isolés, fermes et château, rejoints plus récemment par des installations scientifiques et techniques : Centre d'Etudes nucléaires, Centre d'essais des Propulseurs, châteaux d'eau.

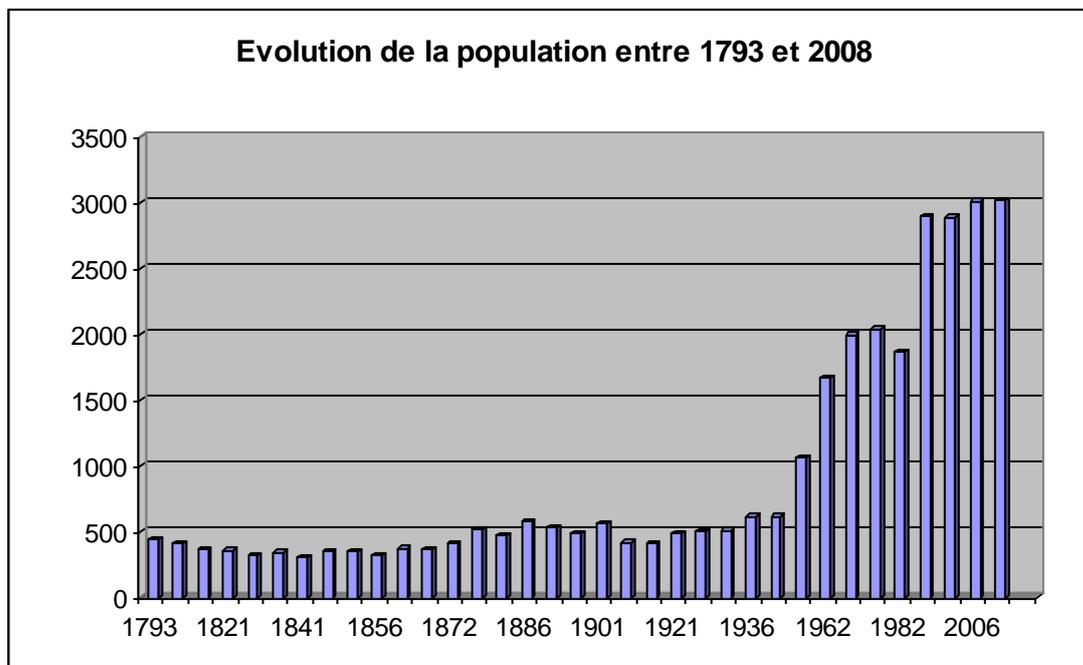


L'évolution de l'emprise du bâti sur la moitié sud du territoire de la commune depuis le cadastre napoléonien : l'emprise du début XIXe siècle est figurée en rose, celle de la fin du XIXe siècle en bleu (d'après la Monographie de l'Instituteur en 1899) et celle des années 1970 en jaune (d'après la carte au 1 :25000 figurant dans le dossier d'inventaire).

⁹ Les édifices repérés sont plus nombreux que les sélectionnés, choisis dans un second temps et qui font l'objet d'une étude plus fine, ainsi que d'une notice.

Le patrimoine bâti de la commune avant 1930

Le choix de la coupure des années 1930 s'explique d'abord par la limite chronologique fixée par l'Inventaire en 1980, mais aussi par le fait que le bourg, jusqu'à cette date conserve un caractère rural et agricole très marqué. A l'ouverture du lotissement du Val d'Albian, les fonctions se diversifient. Jusqu'au début des années 1930, également, la population varie assez peu et reste globalement en dessous de la barre des 500 habitants.



Le village

Au XVIII^e siècle, le bourg et l'écart de Villeras apparaissent relativement bien développés en comparaison des autres villages situés à proximité. En 1808, alors que les structures n'ont quasiment pas changé, on compte ainsi six grandes fermes et de nombreuses maisons, qui abritaient sans doute les ouvriers agricoles travaillant dans les grandes exploitations, les artisans, mais aussi de petits cultivateurs, dont l'activité était surtout fruitière. Au moment de l'enquête d'inventaire, le centre a gardé sa physionomie XIX^e siècle, ramassé autour de l'église et organisé autour de quelques voies sinueuses et étroites, bordées de maisons et de fermes alignées sur rue.

L'église Saint-Germain-de-Paris est l'édifice le plus ancien du village. Elle a été bâtie au XIII^e siècle à l'emplacement d'une chapelle dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les piles et le clocher (à l'exception de son dernier



étage) datent de cette époque. L'intérieur comporte également un culot sculpté du XV^e siècle. A l'origine, le chœur est occidenté ; après 1935, il est orienté et l'ensemble de l'édifice connaît plusieurs transformations. Le parvis actuel est encore postérieur. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'église était entourée de son cimetière, sous l'actuelle place¹⁰.

La commune compte un autre bâtiment très ancien, plus rare, puisqu'il s'agit d'une maison avec échauguette (tourelle en surplomb) située rue de la Tour-Saint-Germain. Sa mise en œuvre date du XV^e ou du XVI^e siècle, mais elle a été modifiée au cours du XIX^e siècle. Le four à pain a disparu. L'ensemble a été ravalé récemment - l'ouverture donnant sur la rue de Palaiseau a été réduite par rapport à sa forme de 1980 et les cheminées ont disparu. Elle a été qualifiée de remarquable pour son intérêt architectural et pittoresque.



En tant que bourg, Saclay compte plusieurs maisons à boutique anciennes, toutes situées au sud de l'église. Deux d'entre elles (ci-dessous) faisaient sans doute à l'origine partie de bâtiments de ferme.



A gauche : rue de la Tour-Saint-Germain : la boutique, aujourd'hui fermée mais qui a conservé sa devanture à volets, est intégrée dans un ensemble plus vaste dont la vocation anciennement agricole est attestée par le plan, par la morphologie de certains bâtiments (notamment une grange sur la gauche, non visible ici) et par la présence d'une lucarne à poulie à l'arrière.

A droite : l'édifice n'était sans doute pas destiné à accueillir une boutique à l'origine, comme en témoignent la structure générale et l'arrière du corps de bâtiment. Au vu des décors, la transformation a pu intervenir à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. La façade a été récemment ravalée et une partie du décor encore présent en 1980 a disparu ; le

¹⁰ Pour tous les éléments sélectionnés au cours de l'enquête de 1980, on peut également se reporter au dossier consultable en ligne par le biais de la base Mérimée.

reste a été simplifié : le linteau de la fenêtre centrale était en effet sculpté, les pilastres plus travaillés, la façade sans doute rocaillée.



Une autre maison à boutique, occupant avec ses dépendances un îlot complet, a été recensée ; l'une des façades est très transformée mais le flanc est, en partie à l'abandon, a conservé sa devanture ancienne en bois. L'édifice est remarquable par son ampleur et par le soin apporté à sa modénature pourtant sobre.

Les grandes fermes sont visibles jusqu'au cœur du bourg. Toutes ont perdu leur activité agricole et ont été reconverties, mais certaines ont conservé des traits morphologiques ou architecturaux remarquables.



La ferme du Colombier, sélectionnée par l'Inventaire en 1980, présente encore aujourd'hui une façade sur rue monumentale, appuyée par son porche couvert, son pavillon d'angle et ses imposants chaînages en grès. L'édifice pourrait remonter au XVIIIe siècle ; il est en tous cas attesté par la carte de Delagrive en 1740. En 1780, une carte indique « Ferme du Colombier », mais aucun édifice de plan circulaire pouvant justifier cette appellation n'est alors visible. La cour était fermée sur ses quatre côtés. L'aile sur rue telle qu'elle existe

aujourd'hui a été remaniée, voire reconstruite après 1809 ; le portail autrefois plein cintre, à l'image de la porte piétonne, a été surhaussé pour faciliter le passage des charrettes. Aujourd'hui, cette façade sur rue est le seul élément conservé de l'ensemble de la ferme : l'aile nord et une partie des ailes est et ouest ont été détruites, pour laisser la place à des constructions plus récentes, à usage d'habitation. La partie qui subsiste, côté est, est percée de nombreuses baies et fenêtres de toit ; les intérieurs semblent complètement vidés.



La mairie, pour sa part, prend place dans un ancien logis de ferme (il s'agirait de la ferme de la Tournelle, appartenant jusqu'à la Révolution aux Célestins de Marcoussis). L'ensemble des bâtiments était encore présent en 1980 (voir la photographie p. 11). Les bâtiments d'exploitation ont ensuite été rasés pour laisser la place à du petit collectif. Le logis au toit en pavillon a été transformé pour accueillir les services municipaux. Il conserve néanmoins son allure imposante et sa modénature soignée sur la façade principale.



Le village comptait également plusieurs maisons rurales, plus modestes, qui servaient à loger des ouvriers agricoles ou de petits exploitants. Elles sont toujours accompagnées d'une petite annexe à vocation agricole. La maison ci-contre, repérée lors de l'enquête d'inventaire, existe toujours et a conservé sa volumétrie d'origine ainsi que son petit escalier en pierre : la forme de la maison rurale est encore reconnaissable ; néanmoins, les accès ont été repris récemment : une baie a été supprimée et la porte a été décalée vers la droite ; la porte pleine de l'annexe a été remplacée par une porte vitrée standard.



Une maison de notable construite au XIXe siècle a également été recensée un peu à l'écart du bourg. Elle se distingue par sa taille, son comble brisé en ardoises et par sa décoration. En 1980, elle abritait un hôtel ; aujourd'hui, elle semble être le siège d'une chaîne hôtelière qui a également repris les communs.

Les écarts

Le territoire de Saclay, comme celui de la plupart des communes de plateau agricole, est ponctué d'hameaux ou d'écarts regroupés autour de grandes exploitations agricoles, mais aussi de fermes isolées. Celles de Saclay se distinguent par leur taille et par leur qualité.

La ferme du grand Viltain est située au nord ouest du territoire, à la lisière avec Jouy-en-Josas. Le hameau est attesté par les cartes de Delagrive et Cassini dans la première moitié du XVIIIe siècle, époque à laquelle le logis a semble-t-il été construit. La ferme est constituée par le regroupement de plusieurs propriétés et a été remaniée après 1809. A droite du logis, une écurie surmontée d'un grenier à avoine jouxte l'ancienne étable, située dans l'aile en retour, au nord-est. La grange qui la flanque porte la date 1882. A gauche du logis se trouvaient une cuisine commune et des logements pour les ouvriers. L'aile sud-ouest abritait d'autres étables, un grenier à blé et une seconde grange. Le pressoir au centre de la cour est une pièce rapportée. La ferme était autrefois entourée d'un verger, d'un potager et d'une vigne. A la fin du XIXe siècle, elle était spécialisée dans l'élevage des chevaux. Le pavillon à l'entrée date pour sa part de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle.



L'ensemble est exceptionnel par son ampleur, par la qualité de sa préservation et par la cohérence structurelle du bâti malgré les différentes strates chronologiques juxtaposées.

Plus à l'ouest se trouve *la ferme dite d'Orsigny*, qui se distingue par son organisation en deux cours successives et par la morphologie du logis (ci-dessous).



La seigneurie d'Orsigny est attestée au XIVe siècle ; une chapelle aurait été construite sur les lieux vers 1630, à l'emplacement d'un hameau abandonné. Elle est bientôt suivie du portail et du logis (dont la tour a probablement été reconstruite au début du XIXe siècle). Les Lazaristes acquièrent le domaine au cours du XVIIe siècle, point de départ de la constitution à Saclay d'une immense réserve foncière liée à Saint-Vincent-de-Paul. Leurs biens sont nationalisés, puis revendus à la Révolution. Ce n'est qu'au début du XIXe siècle que sont construits les bâtiments de la deuxième cour, alors que le colombier est détruit, et qu'une distillerie de betteraves est installée. Aujourd'hui, la plupart des bâtiments sont inutilisés et certains menacent ruine, de même que le mur d'enceinte au nord, très dégradé. Il s'agit néanmoins d'un ensemble exceptionnel.



A gauche, le portail d'entrée, composé d'une porte charretière et d'une porte piétonne sommées d'arcs en plein cintre et encadrées de grès taillés, a la particularité de présenter des ébrasements biais orientés vers la face antérieure du logis. Il a pu être prévu pour faciliter l'entrée (ou la vue) de l'extérieur vers le logis.

A droite, la première cour, en direction du nord-ouest.

Au sud de la commune se trouvent le château et la ferme de la Martinière, cette dernière étant décrite par la *Monographie de l'Instituteur* en 1899 comme une « exploitation agricole modèle », spécialisée dans la culture de graines potagères.

L'inventaire signale en 1980 l'existence d'un « château à l'allure défensive dont il reste des vestiges : une tour comportant des archères transformée en colombier remonterait à la première moitié XVIIIe siècle, ainsi qu'une partie du pavillon d'entrée ». Le logis a été reconstruit et agrandi en deux fois au XIXe siècle ; les parties agricoles datent de la même époque. Un buste de femme en céramique est inscrit dans un médaillon au rez-de-chaussée, à la façon des Della Robbia. La grille d'entrée date du XVIIIe siècle.



Le site, militaire, est peu visible aujourd'hui. Le domaine accueille désormais un centre de santé qui s'est implanté en 1995, succédant à un centre de recherches.



Autre élément patrimonial remarquable datant de cette période, le pavillon de l'Etang, situé sur la digue qui sépare Etang-Vieux et Etang-Neuf. Bâti au XVIII^e siècle, il a été classé monument historique en 1912. Il a servi de pavillon de chasse (dont le manteau de cheminée existe encore) et abrite en sous-sol les mécanismes de contrôle des écluses régulant le débit. Il est aujourd'hui muré et en mauvais état.



Au nord du pavillon a été construit à la fin du XIX^e siècle le fort de Villeras, qui fait partie de la ceinture de forts imaginée par Séré de Rivières pour protéger Paris après l'invasion prussienne de 1870. Il s'agit d'un fort semi-enterré, de forme trapézoïdale, entouré de fossé. Aujourd'hui propriété du ministère de la Défense, il est occupé par le Centre d'Essais des Propulseurs¹¹ et invisible depuis la voie publique.

¹¹ Voir la fiche qui lui est consacrée dans la synthèse relative aux établissements scientifiques.

A la fin du XIXe siècle, la commune est donc très largement rurale : d'après la *Monographie de l'Instituteur*, le sol est toujours partagé entre quelques gros propriétaires, aidés par des ouvriers et des saisonniers venus de Belgique. Les cultures majoritaires sont les céréales, le fourrage, les betteraves à sucre - le tout destiné au marché parisien. Les quelques petites cultures de haricots n'ont laissé aucune trace. La commune est mal desservie : les deux grandes lignes de chemin de fer (Grande ceinture et Paris-Limours) passent au nord et au sud de la ville, ce qui nuit à son développement. Le bourg, excentré, connaît donc une croissance très faible de sa population et de son emprise bâtie. Les premières années du XXe siècle s'inscrivent dans la même lignée.

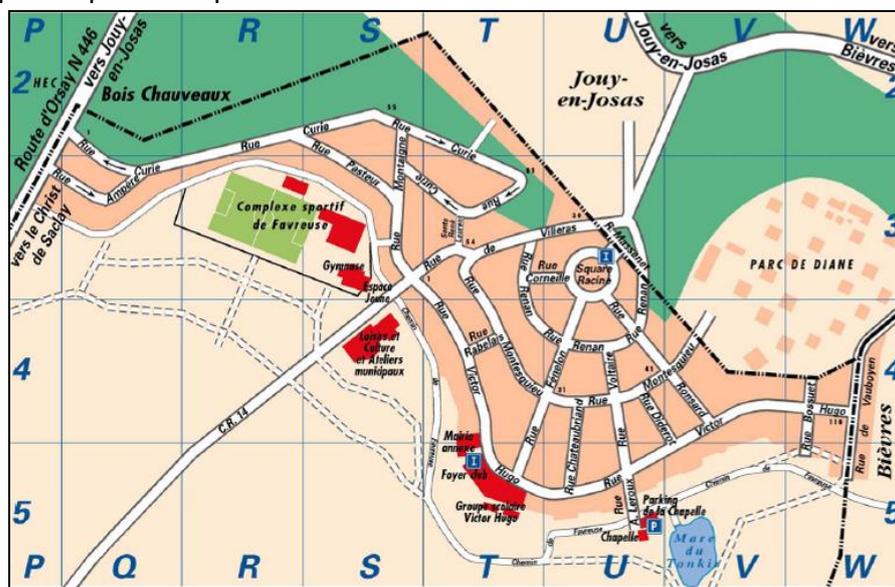


Seul bâtiment du premier quart du XXe siècle recensé dans le village, l'école a été édiflée entre 1914 et 1920 par les architectes Dartois et Delorges. En 1914, seul le gros-œuvre est achevé ; les travaux ne reprennent qu'après la guerre. Il ne s'agit pas de la première école de Saclay, puisque la création d'une école publique dans le village remonte à 1820. Mais elle était abritée depuis 1870 dans des locaux exigus, qui ne comptaient qu'une seule salle de classe.

Les années 1930 et l'ouverture du Val d'Albian

Jusqu'au début des années 1930, le centre de gravité de la commune se trouve sur le plateau, à l'écart des vallées où passe le chemin de fer et où le pavillonnaire se développe depuis plusieurs années déjà. L'ouverture d'un lotissement à l'extrémité nord de la commune, dans un vallon qui s'ouvre vers la Bièvre, marque les débuts d'un basculement dans les logiques de territoire, lié à la progressive perte de vitesse de l'activité agricole et surtout de ses besoins en main d'œuvre.

Un projet de lotissement radioconcentrique est proposé à la commune en 1930 par la société « La France foncière », qui se porte acquéreur des terrains au lieu-dit « Le Val d'Enfer » à Saclay et souhaite en assurer la viabilisation puis la vente par lots constructibles. Le conseil municipal autorise la construction du « Val d'Albian » le 13 octobre 1930 ; l'autorisation préfectorale est acquise en juillet de l'année suivante. D'emblée, le réseau viaire en étoile est tracé ; tirant parti de la topographie des lieux, il sert également de système de drainage des eaux : le square Racine, situé au bas de la pente, est en fait un réservoir, couvert



par une dalle depuis les années 1960, vers lequel convergent les eaux de pluie du vallon, qui a naturellement une forme d'entonnoir.

Les premières maisons sont construites dès 1932. Néanmoins, elles restent assez rares et éparses : en 1936, on ne compterait pas plus de 48 maisons. Peut-être la crise a-t-elle empêché le développement rapide du lotissement, mis en chantier au moment même où s'amorçaient les difficultés financières. Certaines constructions ne sont d'ailleurs que des cabanes et des cabanons, utilisés de manière permanente ou lors des vacances. Il ne reste que peu de témoignages de ce type d'habitations.



A gauche : au 18 rue Fénélon subsiste néanmoins l'un d'entre eux, encore habité et remarquable par son état de préservation, avec ses différentes annexes. Il est à craindre qu'il ne disparaisse dans les prochaines années.

A droite : un autre cabanon a été vu au fond d'une parcelle rue Curie ; il sert désormais d'annexe à une habitation en dur.



Les habitations en pierre sont néanmoins construites dès cette époque. Leurs formes et leur volume sont caractéristiques des constructions pavillonnaires simples de l'époque. Les éléments décoratifs sont peu nombreux et la taille des logements, comme celle des parcelles, reste assez réduite. Certains pavillons portent une plaque d'entrepreneur : l'un d'entre eux était établi dans le lotissement même (ci-contre, rue Curie).





Une villa remarquable a été recensée, rue Châteaubriand ; d'un volume plus ample que les pavillons qui l'entourent, elle a en effet conservé tous ses éléments d'origine, y compris les menuiseries des fenêtres.

L'après-guerre : l'installation des établissements scientifiques

Dans l'immédiat après-guerre, le territoire de la commune de Saclay est choisi pour accueillir le site du Centre d'études nucléaires du Commissariat à l'Énergie atomique nouvellement créé, mais aussi le Centre d'Essais des Propulseurs (ci-contre), qui prend possession du fort de Villeras¹². Il s'agit d'implantations considérables en termes de superficie et d'emplois ; mise à part l'occupation de plusieurs centaines d'hectares, leur installation semble également avoir eu des conséquences directes sur le développement urbain de Saclay à cette période.



En effet, même si le centre-bourg ne connaît pas de nouvelles constructions, le Val d'Albian poursuit quant à lui son développement, qui s'accélère. Il reste majoritairement composé de maisons modestes construites sur de très petites parcelles ; il serait intéressant de voir dans quelle mesure ce sont des employés du CEA ou du CEPr qui s'y installent.



¹² Voir la synthèse sur les établissements scientifiques.

Au cours des années 1950 puis 1960, les modèles standardisés, choisis sur catalogue, se multiplient dans le lotissement.



A côté de ces pavillons en série, quelques constructions se distinguent néanmoins, comme cette villa rue Victor Hugo, datée de 1957 (par une inscription à l'envers, en mosaïque, au dessous d'un balcon) au toit à la forme originale et au décor sculpté éclectique et pittoresque.





D'autres modèles plus récents se distinguent davantage par leurs formes et volumes que par leur décor (ci-dessous).



En raison de la croissance du nombre d'habitants, le Val d'Albian devient au cours des années 1950 un second bourg sur le territoire de Saclay. De nombreux commerces y sont ouverts, et les services se développent (ci-dessous, un garage, rue Curie, toujours en activité et un bâtiment qui abritait sans doute un atelier).



Une première chapelle en préfabriqué est édifée près de la mare du Tonkin en 1956 ; elle est remplacée par la chapelle actuelle en 1969, édifée par l'ingénieur-conseil Jolivet. Elle est bénie l'année suivante. Désaffectée en 1998, elle est rouverte en 2010 après des travaux de rénovation. La chapelle en préfabriqué subsiste.



De même, une école est envisagée dès 1951 et réalisée en 1954 pour ouvrir en 1955. Dès l'année suivante, il faut prévoir des extensions en raison du développement du lotissement. Un deuxième agrandissement a lieu en 1974, deux ans après la construction d'une école maternelle à proximité (remplacée par de nouveaux locaux en 2009).

Une mairie-annexe est également édifée dès 1964 (page suivante) Elle est rénovée entièrement en 1992.



Les équipements sportifs sont plus tardifs et datent des années 1970 (gymnase de Favreuse en 1972, courts de tennis extérieurs en 1975).

Le lotissement forme aujourd'hui un ensemble très hétérogène, parfois hétéroclite, qui tient à l'absence de concertation, à la lenteur avec laquelle les parcelles ont été construites et à leur redécoupage au fil du temps. Aucune maison n'est identique à une autre, même si l'on distingue parfois quelques traits communs, liés à la période de construction. Les boutiques ont disparu au cours des années 1960 et 1970, avec le développement de l'automobile.



L'agrandissement du lotissement a été décidé en 2003 et se fait sous la forme d'une ZAC (« La Mare-aux-Saules ») qui déborde du vallon pour s'étendre sur les terres agricoles du plateau. Les terrains lotis ceinturent le précédent lotissement et poursuivent sa forme radioconcentrique. Le système de la ZAC fait que les maisons sont construites puis vendues, à l'inverse de ce qui s'était passé dans les années 30 ; de ce fait, et en raison du petit nombre de modèles proposés, les nouveaux aménagements sont homogènes et forment des alignements réguliers qui contrastent avec le reste du bâti.



Il serait aujourd'hui intéressant de mener une étude fine du lotissement et d'établir la chronologie précise de l'implantation du bâti (d'autant qu'elle n'est pas immédiate alors que le réseau viaire est en place), en comparant avec d'autres lotissements de la même époque, en évaluant l'impact de l'installation des établissements scientifiques sur la densification du pavillonnaire et sur son système parcellaire (qui semble parfois avoir été redécoupé). L'ensemble présente dans tous les cas un intérêt par la stratification qui y est visible et par la persistance de formes d'habitat modeste et ancien.

Les évolutions patrimoniales récentes en centre-bourg

La commune a connu de nombreux changements au cours des deux dernières décennies et le bâti a été très transformé par rapport à ce que mentionne le dernier inventaire : trois édifices repérés au moins ont été détruits en centre-bourg, autour de l'église et plusieurs autres ont été fortement dénaturés.

La ferme ci-contre a été sélectionnée au cours de l'inventaire des années 1980 pour le caractère remarquable de sa morphologie, liée à la préservation de son activité agricole.

La façade visible ici est la façade antérieure, sur rue, dont elle est séparée par un muret. Les principaux bâtiments remonteraient au moins à 1740 ; ils ont connu quelques transformations et agrandissements au XIXe siècle, notamment le porche sur rue. (Cliché Inv. Genthon 79 91 304 Z)





La même ferme en 2011 : après avoir perdu sa fonction agricole, elle a été entièrement reprise et transformée pour être reconvertie en logements. Une seconde avancée a été créée de toutes pièces en imitant les formes et volumes du porche qui la jouxte ; le mur en moellons a été banalisé par un enduit lisse jaune clair. Surtout, les modifications d'enduits, de toitures et de formes d'ouvertures réalisées au gré de chaque propriétaire, sans concertation, ont fait perdre toute cohérence à l'ensemble.



Le bâtiment ci-contre a lui aussi fait l'objet de plusieurs modifications importantes de structure depuis son repérage en 1980, en particulier le comble, qui a été rendu habitable par la création de trois lucarnes et par le percement du pignon par une baie triangulaire de facture moderne.



Sous l'actuelle résidence d'allure standardisée, visible sur l'image ci-contre, se trouvent les structures d'une ancienne ferme, aujourd'hui indétectables. Les bâtiments actuels reprennent en effet les murs porteurs et sans doute les charpentes des bâtiments, mais ont été transformés et banalisés à tel point que l'ensemble a perdu tout caractère. Au fond de la cour, on distingue encore la forme cintrée d'un ancien porche (cf. page suivante).



*La cour de la ferme en 1976.
Cliché Inv. Du Laz
76 91 369 Z*

Tous ces exemples sont symptomatiques de la transformation de la commune en lieu de résidence. L'homogénéité architecturale disparaît peu à peu pour laisser place à une juxtaposition de formes, de volumes et de couleurs, parfois dommageable à la perception du village et de ses éléments patrimoniaux (*ci-dessous, à l'angle de la rue de la Tour-Saint-Germain et de la rue de Palaiseau*).



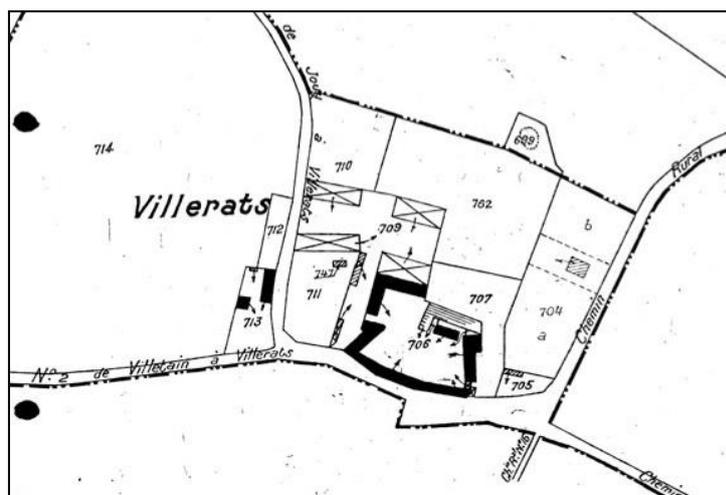
La morphologie même du village a été transformée depuis les années 1980 et 1990, avec l'extension considérable du bâti en centre-bourg, alors qu'un quartier entièrement neuf, mêlant pavillons et petits immeubles est bâti autour de la mare de Saclay, à proximité de la mairie installée dans l'ancienne ferme de la Tournelle (dont les communs ont été détruits). Le centre de gravité se déplace alors vers le sud-ouest du bourg, de la place de l'église aux alentours de la mairie.



La forme actuelle du village

Les transformations du plateau

L'un des changements les plus marquants tient sans doute à la disparition complète de la ferme de Villeras et de tous les bâtiments qui l'entouraient. A la fin du XIXe siècle, comme la ferme de Viltain toute proche, la ferme de Villeras était consacrée à l'élevage des chevaux ; elle comprenait également quelques vaches et des moutons. L'enquête d'inventaire la signale comme repérée. Aujourd'hui, il n'en subsiste rien, hormis un mur d'enceinte, un portail en ruine et une friche à l'abandon, qui reprend exactement les contours de la parcelle (voir page suivante). Aucune élévation, même minimale, n'a été retrouvée. L'emplacement de l'ancien jardin reste en revanche marqué par la présence de grands arbres et de végétation exotique.



A gauche : extrait du cadastre napoléonien – Villeras au début du XIXe siècle. La grande ferme est entourée de plusieurs bâtiments plus modestes, formant un hameau.

A droite : extrait du cadastre de 1961. La ferme existe toujours.



Villeras aujourd'hui : la friche, l'ancien portail, l'ancien jardin (ci-contre ; photographie Philippe Ayrault).

Même si la grande culture demeure et façonne encore largement le paysage, celui-ci prend progressivement des traits urbains. D'abord par les châteaux d'eau qui le ponctuent depuis les années 1950 et celui qui avait été construit par Auguste Perret pour signaler le CEA (mais aujourd'hui invisible en raison de la croissance des arbres qui entourent le site ; ce sont eux qui sont devenus les marqueurs). D'autres ont été construits au fur et à mesure des besoins (ci-contre, le



long de la D446, construit à la fin des années 1960).

Au nord du territoire, en bordure du Val d'Albian, ce sont davantage les nouveaux pavillons de la zone d'aménagement concerté de la Mare-aux-Saules qui marquent le paysage, en dessinant un front bâti qui empiète sur les terres agricoles (page suivante).

La commune de Saclay apparaît aujourd'hui morcelée en plusieurs unités, plusieurs bourgs indépendants les uns des autres : le village, le Commissariat à l'Energie atomique, qui, avec ses laboratoires, ses bureaux, ses restaurants regroupés à l'intérieur des clôtures a l'allure d'une petite cité, comme le CEPr - et enfin, le Val d'Albian, très excentré et davantage tourné vers la vallée de la Bièvre, plus proche des liaisons routières et ferrées qui s'y déploient.





Vue générale du pavillon de l'Etang.



Vue générale de l'Etang-Vieux.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Carte de Cassini (1756-1789), EHESS (cassini.ehess.fr/)

Carte de l'abbé Delagrive (1740), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Carte des Chasses du Roi (1765 ?), ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France

Cadastre napoléonien (1^{er} quart XIX^e siècle), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Diagramme d'évolution de la population (cassini.ehess.fr/)

Monographie de l'Instituteur (1899), Archives départementales de l'Essonne (www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales)

Geoportail (www.geoportail.fr)

INSEE (www.insee.fr)

Dossiers d'inventaire du patrimoine du canton de Bièvres, 1980, ressources documentaires du Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France (également disponibles sur la base de données Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>)

Dossier consacré à la commune dans le fonds documentaire d'Île-de-France (Domaine de Sceaux, Parc et Musée de l'Île-de-France)

Site Internet de la commune de Saclay (<http://www.saclay.fr/>)

LEBOEUF, Jean (abbé). *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, 7 vol.

Le patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol.

LETOURNEUR, Dominique et alii, *Canton de Bièvres, Essonne*, Paris, Association pour le développement de l'Inventaire Général de l'Île-de-France, 1990, 55 p.

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cité : dans l'architecture moderne et contemporaine, groupe concerté d'habitat, individuel ou collectif, généralement ouvrier ou social. Une cité-jardin est un lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)



Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



Lotissement : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation.

Lotissement concerté : découpage parcellaire régulier opéré en vue de la construction de plusieurs édifices, généralement d'habitation, soumis à des contraintes architecturales ou de plan-masse communes.



Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégageant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui



comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.



Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocaille : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.



T

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

Le territoire d'étude du diagnostic patrimonial de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay comprend treize communes situées au nord-ouest du département de l'Essonne. Promis à d'importants bouleversements dans le cadre du Grand Paris, ce secteur stratégique devrait acquérir, dans un futur proche, la stature d'un « cluster », un pôle scientifique et technologique de dimension internationale, grâce à l'implantation d'activités d'excellence autour du plateau de Saclay.

Accompagné d'une étude préliminaire des établissements scientifiques et universitaires essonniers du plateau (CNRS, campus de l'Université de Paris-Sud XI, Ecole Polytechnique, SUPELEC, CEA...), ce diagnostic, qui constitue un nouvel outil méthodologique, se propose d'identifier les grandes mutations qui accompagnent la naissance du cluster, en termes d'infrastructures, de logements et d'équipements. Il s'attache à recenser les traces de vie rurale encore perceptibles dans cette zone, afin de rejoindre l'un des objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : mettre en avant la qualité des paysages naturels de Saclay et plaider en faveur d'une urbanisation respectueuse de leurs caractéristiques.

Mené à la demande du Conseil général de l'Essonne, le diagnostic a pour objectif la mise en place de stratégies de gestion et d'aménagement territorial par le biais d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans les documents d'urbanisme.

Enfin, ce diagnostic doit permettre de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour la conduite d'un inventaire topographique approfondi.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire

